

Le 20 janvier 2023 à 20h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Michel FRICHOU, Maire  
Date de convocation : 13 janvier 2023

**Etaient présents :** Mmes Sylvie CROSSOIR, Marie LATSCHA, Angélique LEROY, Stéphanie RATIÉ, MM Michel FRICHOU, Joan VILLECHENOUX, Sylvain MARTY, Gilbert BOUTY, Jérôme FILLASTRE, Jean-Claude MAILLAT  
**Excusé(s) :** Armelle RODRIGUES (pouvoir à Michel FRICHOU), Marie RENARD (pouvoir à Joan VILLECHENOUX), Aurélie JOUSSEAUME (pouvoir à Angélique LEROY), Christophe GAUTHIER (pouvoir à Sylvie CROSSOIR).  
**Absent(s) :** Cécile PARREIRA

**Monsieur Joan VILLECHENOUX** a été nommé secrétaire.

Aucune remarque sur le précédent compte rendu. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avec la nouvelle nomenclature M 57 et avant de voter le budget il convient de rajouter à l'ordre du jour une délibération l'autorisant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre.

## DÉLIBÉRATIONS

### Délibération 2023 01 03 – Approbation de la fongibilité des crédits

VU les articles L 5217-10-6 et R 2321-1 du code général des collectivités territoriales et la délibération n° 2022/05 01 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à compter de l'exercice 2023.
- **HABILITE** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution

### Délibération 2023 01 04 – Budget primitif

Sylvain MARTY présente le budget.

## BUDGET PRIMITIF

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges caractère général	282 915.09	002 Excédent fonctionnement	0.00
012 Charges de personnel	394 450.00	70 Produits des services	67 000.00
65 Autres charges gestion courante	111 514.00	73 Impôts et taxes	497 000.00
66 Charges financières	6 300.00	74 Dotations participations	305 500.00
67 Charges exceptionnelles	500.00	75 Autres produits gest° courante	15 000.00
68 Dotations provisions semi-budg.	900.00		
023 Virement sec° investissement	77 686.00		
042 Opérations ordre transfert sec°	26 434.91	013 Atténuations de charges	16 200.00
<b>TOTAUX</b>	<b>900 700.00</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>900 700.00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
204 Subven° équipement versées	21 000.00	021 Virement sec° fonctionnement	77 686.00
21 Immobilisations corporelles	631 434.91	10 Dotations	50 000.00
16 Emprunts et dettes assimilées	33 000.00	13 Subventions d'investissement	283 081.00
		16 Emprunts et dettes assimilées	248 233.00
		040 Opérations ordre transfert sec°	26 434.91
<b>TOTAUX</b>	<b>685 434.91</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>685 434.91</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2023.

**Délibération 2023 01 05 – Virement de crédits sur l'exercice 2022**

Pour faire suite à un dégrèvement sur la taxe d'habitation des logements vacants, il convient de virer une somme sur le 7391172.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-80631 : Fournitures d'entretien	445.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>445.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-7391172 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0.00 €	445.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>445.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>445.00 €</b>	<b>445.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Ecole**

Joan VILLECHENOUX informe l'assemblée que lundi dernier l'inspectrice, Mme Marie-Pierre BRISSIAUD, est venue informer les mairies du RPI qu'aucune classe ne devrait être dédoublée à la prochaine rentrée. En effet, les effectifs ne le permettent pas à l'heure actuelle. Prévisionnel : 90 élèves sur Lamothe, nous devrions donc revenir à 5 classes.

Les effectifs prévisionnels sont :

PS/MS : 25  
MS/GS : 15  
GS/CP : 14  
CP/CE1 : 17

CE2 : 19  
CE2/CM1 : 21  
CM1/CM2 : 22

**COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS**

Néant

La séance est levée à 21h15.